



Tout par le Peuple

L'ÉTOILE

DE LYON

JOURNAL QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN SOCIALISTE
Absolument Indépendant



Tout pour l'Égalité

ABONNEMENTS

	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN
Rhône et Départements limitrophes.	5 »	10 »	18 »
Autres Départements	6 »	11 »	20 »

Adresser lettres et mandats à M. le Directeur de l'Étoile
On s'abonne sans frais à l'Étoile dans tous les bureaux de poste

DIRECTION, RÉDACTION & ADMINISTRATION

LYON - Rue Lanterne, 25 - LYON
Téléphone : 34-77 --- Adresse Télégraphique : ÉTOILE-LYON

ANNONCES

Annonces, 4^e page, la ligne 0 30 | Faits divers. la ligne 1 »
 Réclames, 3^e page, — 0 50 | Fin chronique 2 »
 Petites Annonces. 0 50 les trois lignes

Les Annonces et Réclames sont reçues aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de Publicité

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS SERONT RENDUS SUR DEMANDE

LA FIN DE LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE -- L'ACCORD FRANCO-ALLEMAND

BON-PRIMES N° 4

LA JOURNÉE D'HIER

L'instruction de l'attentat contre le roi d'Espagne est close. Le juge d'instruction n'a plus qu'à statuer sur la demande de mise en liberté provisoire.

La paix et sur le point d'être conclue entre la Russie et le Japon.

L'accord franco-Allemand est aujourd'hui chose définitive.

Le calme est à peu près rétabli à Odessa.

CHRONIQUE

LA JUSTICE

Je viens de rencontrer un vieillard paraissant aussi vieux que le monde; il avait une énorme lanterne dans une main, une balance brisée dans l'autre et semblait chercher avec persistance un objet qu'il ne rencontrait point.

Et quand je lui eus demandé : « Que cherchez-vous ainsi ? » il me répondit, d'un ton désespéré : « La Justice ! » Puis, me saisissant par le bras, il m'entraîna vers un banc sur lequel nous primes place tous les deux.

« Ecoutez, me dit-il avec des larmes dans la voix, la Justice est ma fille; elle est belle et bonne; elle a tout pour plaire, mais elle est sans volonté.

« Tout d'abord je l'avais mise entre les mains des prêtres, pensant que sous l'égide d'un dieu nul n'oserait y toucher. Hélas ! Peu de temps après les religieux vinrent m'apprendre que ma fille s'était enfuie de chez eux !

« Je la retrouvai dans un piteux état et la plaçai alors chez les rois. Bientôt j'appris avec douleur que les rois avaient séduit ma fille et qu'elle partageait leur couche. Les rois l'avaient prostituée !

« J'étais accablé et dans mon désespoir, je m'écriai : « O sort implacable, pourquoi dois-je souffrir ainsi ! O hommes misérables, que vous a donc fait la Justice, ma fille ! Ayez donc pitié d'un père; de l'honneur de son enfant dépend son existence. Oh ! je vous en supplie, rendez-moi le bonheur que j'ai perdu.

« Seul le silence me laissa comprendre toute l'inanité de mes supplications amères.

« Cependant, je repris courage et conduisis ma fille dans une République. Là, je la présentai au président, qui nous reçut avec bienveillance et bonhomie.

« C'est ma fille, lui dis-je; gardez-la; elle veillera sur vos pensées, vous dirigera dans la voie du bien et de l'équité. Ne la froissez jamais, elle souffrirait trop.

« Un instant, il nous considéra tous deux; puis, d'un ton amical, il me dit :

« Brave homme, je ne puis rendre la justice moi-même, mais je vais confier votre fille à mes juges, lesquels, soyez-en sûr, en auront bien soin. »

Plein de confiance, je partis, remerciant le président de cette République qui me permettait de trouver enfin des honnêtes gens.

Et voilà que l'autre jour, passant dans la grande cité de richesses et de misères, je trouvais dans la rue, sur un tas d'ordures, la balance de ma fille.

Épouvanté, je retournai chez le président et lui demandai : « Qu'avez-vous fait de ma fille ? » Il me répondit : « Mais allez la chercher chez les juges ! »

J'y allai. O misère ! O désolation ! Les juges, procédant avec le même esprit, avaient vendu ma fille au veau d'or

LA POLITIQUE

Les réformes électorales sont à l'ordre du jour. Cela se conçoit : nous sommes à moins d'un an de grandes élections législatives.

On parle, enfin sérieusement, d'assurer le secret du vote. Aboutira-t-on ?

Si oui, par quel moyen pratique ? Nous ne pouvons savoir encore la méthode qui sera adoptée, si toutefois on en adopte une.

En tous les cas, jamais réforme n'a été plus nécessaire et plus urgente.

En effet, le secret du vote s'impose pour l'ouvrier à l'égard du patron, pour le pauvre à l'égard du riche, pour le protégé à l'égard du protecteur. Mais il s'impose aussi et surtout pour tous les électeurs à l'égard des détenteurs du Pouvoir, pour qui la pression officielle, basée sur les multiples faveurs que permettent les situations administratives, est chose toute naturelle et largement pratiquée.

La réforme électorale dont on parle le plus et à laquelle on semble tenir beaucoup dans certains milieux officiels, si réforme il y a, c'est encore le remplacement du scrutin d'arrondissement par le scrutin de liste. Notre pays semble voué, au sujet de ce scrutin, à un changement périodique suivant que pour leurs intérêts électoraux les hommes du Pouvoir et leurs amis croient préférable le scrutin de liste ou le scrutin d'arrondissement.

En ce moment, on nous présente le scrutin de liste comme étant le scrutin vraiment républicain et démocratique par excellence.

On nous affirmait cependant le contraire à l'époque du mouvement boulangiste, quand fut rétabli le scrutin d'arrondissement pour combattre le général au cheval noir.

Il nous paraît fort peulogique de soutenir aujourd'hui que le scrutin de liste est le scrutin démocratique et vraiment républicain. Nous croyons, au contraire, que c'est le scrutin des partis riches et des hommes politiques puissants.

Avec ce scrutin, c'est le silence imposé aux partis pauvres; c'est pour les minorités politiques la mise à l'écart de la chose publique, nettement et systématiquement voulue.

Le scrutin de liste nécessite des frais, considérables qui ne sont pas à la portée de ceux n'ayant pour toute fortune que leurs convictions et leur sincérité politique.

Evidemment, le scrutin d'arrondissement a contre lui la détestable politique de clocher.

Mais le scrutin de liste n'a-t-il pas aussi l'inconvénient non moins grand de livrer un peu trop l'élu à lui-même et de le soustraire à l'influence directe de ses électeurs ?

Et combien paraît facile, avec ce scrutin, la bonne pression officielle pour les bons amis du Gouvernement — du Gouvernement qui existe quand ont lieu les élections.

JEAN-JACQUES.

NOS FEUILLETONS

Avec notre premier numéro, nous avons commencé à la deuxième page, un des plus importants et plus intéressants ouvrages littéraires de l'illustre conteur scientifique que fut

JULES VERNE
l'écrivain populaire par excellence, mort il y a deux mois à peine.

Nous sommes certains que le

CHEMIN DE FRANCE

magnifiquement
ILLUSTRÉ

par **Jehan TESTEVIDE**, dont le talent de dessinateur n'est plus à faire, obtiendra auprès de nos lecteurs le plus légitime succès.

A la troisième page, nous avons commencé en même temps un des plus beaux et des plus captivants romans dramatiques de notre époque

MADemoiselle LA RUINE

Ce roman passionnera particulièrement nos lectrices par ses scènes vraiment troublantes et d'une palpitante réalité.

C'est du reste, une des meilleures œuvres du justement célèbre romancier

ERNEST CAPENDU

que l'on peut compter au premier rang des maîtres incontestés du feuilleton populaire.

« L'Étoile » ne sera passablement un journal de combat républicain, socialiste et démocrate. « L'Étoile », sera aussi un journal d'informations et de nouvelles. Il tiendra à honneur de renseigner ses lecteurs, aussi bien que tous ses confrères, sur tous les événements du jour, locaux et généraux.

NOS PORTRAITS

M. Roosevelt est donc certain, à l'heure actuelle, d'un premier succès de ses efforts en vue de la cessation du carnage, d'Extrême-Orient aussi, criminel qu'inutile.

Il s'agit maintenant pour lui d'obtenir encore tout de suite l'armistice, la cessation immédiate de l'œuvre de mort et de pillage.

S'il obtient rapidement ce résultat, il aura bien mérité de l'Humanité.



M. ROOSEVELT
Président des Etats-Unis
Négociateur de la Paix en Extrême-Orient.

Pourquoi souffrent les Petits Commerçants

Si le petit commerce est dans le marasme, cela tient à diverses causes que nous allons essayer d'analyser dans une série d'articles, en indiquant les palliatifs que nous jugeons efficaces pour remédier à cet état de choses.

La clientèle passagère, dite de casuel, se laisse volontiers attirer par ces grands magasins où l'on trouve de tout, où l'on peut circuler librement et où chaque article porte en chiffre connu son prix de vente. Nous ne saurions trop nous appuyer sur ces mots : entrée libre, prix marqués.

Expliquons-nous : les acheteurs se divisent en deux catégories : ceux qui achètent par besoin réel, et ceux qui se laissent tenter par la modicité des prix de certains articles. Ces derniers sont les plus nombreux, et constituent en majorité la clientèle des grands magasins où tout paraît être meilleur marché qu'ailleurs.

Cette apparence réside surtout dans l'exposition d'objets dits de réclame, articles sacrifiés, vendus au dessous du prix coûtant, etc., etc.

Ces rayons « réclame » constituent une sorte d'appât pour les clients, qui entrent, examinent, et n'osent sortir sans acheter, souvent plus qu'ils n'auraient voulu. Les articles dits « sacrifiés » sont tellement avantageux, qu'on se figure que tout le restant des marchandises est à l'avenant.

C'est là une erreur.

Parmi les articles hétéroclites qui frayent sur les mêmes rayons, il y en a un peu dont le prix est réellement inférieur au prix payé chez un petit commerçant; beaucoup sont même plus cher.

C'est de la poudre aux yeux, du bluff dans toute l'acceptation du mot.

Admettons pour l'instant, qu'un article soit coté à un prix relativement bas : les magasins à capitaux considérables, traitant avec les fabriques, de gros marchés, obtiennent des prix sensiblement inférieurs à ceux obtenus par les petits commerçants. Leur mode de paiement — comptant ou 30 jours au plus — leur permet, en outre, de jouir d'un certain escompte de caisse dont ne peuvent profiter les petits acheteurs qui paient à 60 ou 90 jours; et ces derniers, étant donné le peu d'importance de leur commande, voient souvent leur facture majorée de frais supplémentaires, tels que port, emballage, etc.

En ce qui concerne les achats en fabrique, le grand magasin et le petit commerçant ne sont donc pas placés sur un pied d'égalité. Pour les clients qui ont réellement besoin d'acheter certains objets, leur achat est singulièrement facilité par la vue du prix marqué sur l'article. Beaucoup d'acheteurs en présence d'une marchandise

ATTENTION!!!



NOS PRIMES

et Notre Concours

LA FIN DU CARNAGE

Le gouvernement russe vient de désigner officiellement ses plénipotentiaires pour la conférence préliminaire de la paix, qui se tiendra à Washington dans les premiers jours d'août. Ces plénipotentiaires sont MM. Mou-ravieff, ambassadeur de Russie à Rome, et de Rosen, ancien ambassadeur à Tokio. Les nominations ont été signées par l'empereur, et notification de l'ukase impérial a été faite à l'ambassadeur de la République des Etats-Unis à Saint-Petersbourg.

non marquée, dans un petit magasin, n'osent entrer pour en demander le prix, car ils se croiraient obligés d'acheter — ne fût-ce que par respect humain — et ils vont ailleurs, où les prix sont marqués en chiffres connus; cela leur permet en outre d'être fixés à l'avance sur la dépense à faire.

Petits commerçants, marquez vos marchandises en chiffres bien visibles !

Nous étudierons dans un prochain numéro la question de concurrence plus ou moins loyale que se font certains commerçants, et cela fort souvent sans mauvaise intention de leur part. Nous verrons enfin de quelle façon le petit commerçant doit organiser sa réclame pour lutter victorieusement contre l'intrusion de ces grandes entreprises où, nous le répétons, tout se paye au prix ordinaire sous le couvert d'annonces mirobolantes auxquelles se laisse prendre le naïf acheteur.

(A suivre.) P...

A PROPOS DE L'AMNISTIE

La loi proposée par le Gouvernement serait la troisième depuis la troisième République.

L'amnistie va être votée par le Parlement. Ce sera la huitième fois qu'une loi semblable aura été votée sous la troisième République.

La première fut votée le 11 juillet 1880; elle visait « tous les crimes et délits se rattachant aux insurrections de 1870 et 1871, ainsi que tous les condamnés pour crimes et délits politiques ou pour crimes et délits de presse commis jusqu'à la date du 19 juin 1880 ».

Le 29 juillet 1880, une loi était votée amnistiant tous les délits de presse; était toutefois exceptée la diffamation à l'égard des particuliers.

Le 18 juillet 1889, l'amnistie est votée en faveur des militaires insoumis et des déserteurs.

Le 1^{er} février 1895, sont amnistiés les condamnés de la Haute-Cour de 1889, et M. de Rochefort rentre en France.

Depuis cette époque, ont été encore votées les lois d'amnistie du 27 décembre 1900, concernant tous les faits connexes de l'affaire Dreyfus; du 30 décembre 1903, en faveur des condamnés grévistes, et du 1^{er} avril 1904; cette dernière visait tous les délits militaires, les « crimes et délits anarchistes », les outrages aux magistrats, etc.

Si on considère que chaque année, à toute époque, et notamment le 1^{er} janvier et le 14 juillet, le président de la République accorde des grâces ou des réductions de peines à un très grand nombre de condamnés civils ou militaires, on peut justement proclamer que la République est le gouvernement de la clémence.

L'Attentat contre Alphonse XIII

Paris, 3 juillet.

Deux instructions parrallèles ont été ouvertes — on s'en souvient — à la suite de l'attentat contre le roi d'Espagne; l'une sous les inculpations de tentative d'assassinat, de détention d'explosifs et d'associations de malfaiteurs; l'autre sous cette dernière inculpation seulement.

Malato, Causanel, Vallina, Coca et le pseudo Carras font partie du premier groupe.

Castels, Navarro, Palacios et Jose Prats sont dans la seconde catégorie.

M. le juge Leydet vient de clore, l'instruction relative à l'association de malfaiteurs, après un dernier interrogatoire de Jose Prats.

L'inculpé qui était trésorier d'un groupe anarchiste espagnol, a protesté à nouveau contre les poursuites dont il est l'objet.

« Notre groupement, a-t-il dit, n'avait que le double but suivant : venir au secours de nos compatriotes malheureux, sans distinction d'opinion, et répandre les idées républicaines par la presse. Nous n'avons jamais été des propagandistes par le fait. »

Les avocats de Castels, Navarro, Palacios et Prats ont adressé des requêtes aux fins de mise en liberté provisoire de leurs clients. Par suite de la communication du dossier au parquet, M. Leydet ne pourra statuer sur ces demandes qu'au moment de la signature de l'ordonnance définitive.

Ajoutons qu'au cas où des mises en liberté seraient octroyées, les prévenus ne seraient pas, néanmoins, relâchés. Ils resteraient, en effet, à la disposition de l'autorité administrative tant que l'arrêté d'expulsion pris contre eux ne serait pas rapporté.

LA CHAMBRE

Séance du 3 Juillet

A l'ouverture de la séance, que préside M. Paul Doumer, il y a bien cinquante honorables présents.

La Chambre s'occupe tout d'abord du projet de loi portant approbation des conventions signées le 6 juin 1904 entre la France et l'Italie, pour l'établissement des communications par voie ferrée entre Coni et Nice et entre Coni et Vintimille et pour le doublement de la voie ferrée entre Menton et Vintimille et d'un projet de loi ayant pour objet de déclarer d'utilité publique, à titre d'intérêt général, l'établissement d'un chemin de fer de Nice à la frontière d'Italie par Sospel, avec embranchement de l'Escarène à Luccram et du raccordement avec la ligne à établir sur le territoire italien vers Airole et Vintimille.

La Séparation

On reprend ensuite la discussion du projet de séparation aux dispositions additionnelles à l'article 35.

M. L'ABBÉ LAMURE propose l'addition suivante : « Les ministres des cultes précédemment reconnus par l'Etat sont désormais, comme les autres professions et dans les mêmes conditions, aptes à toutes fonctions publiques et à toutes professions sous réserve de la dérogation transitoire mentionnée dans l'article 36 bis de la présente loi. »

M. BRIAND, combat cette disposition. L'amendement est repoussé.

M. LASIES défend un article additionnel ainsi conçu : « L'effet des articles 31 et 32 est limité à un an à partir de la promulgation de la présente loi. »

M. LASIES : J'ai été surpris que le vote de ces articles, qui entrent au Jury le jugement des délits d'opinion, ait été applaudi par les radicaux et les socialistes. Rappelez-vous l'obstruction qu'ils faisaient naguère contre la loi relative aux attentats anarchistes.

L'un des leurs, M. Viviani, qualifiait un pareil acte d'attentat contre les droits du peuple. Ce sont ceux qui applaudissent M. Viviani qui se font aujourd'hui les complices de cet attentat.

M. Brisson, dans la même discussion, jouait sévèrement le rôle des tribunaux correctionnels en pareille matière. « Le gouvernement, disait-il, leur demandera des jugements et des arrêts de condamnation. »

Mes amis de la droite, MM. Denis Cochin, Cunéo d'Ornano et Gautier de Clagny, votaient avec l'extrême gauche contre les dispositions des lois scélérates. On a sacrifié ces principes pour obéir à une coterie animée de sentiments de haine et de représailles et qui, depuis dix ans, dirige la République.

DÉPÊCHES

(Service Spécial)

LA QUESTION MAROCAINE

Les conditions de l'accord franco-allemand
Paris, 3 juillet.

On peut dire que l'accord franco-allemand est aujourd'hui chose définitive.

Voici d'après les dernières notes diplomatiques échangées, les conditions de l'accord :

- 1^o L'intégrité de l'empire du Maroc sera sauvegardée;
- 2^o La souveraineté du sultan ne recevra aucune atteinte;
- 3^o Tous les traités ou conventions passés entre le Maroc et les puissances seront respectés;
- 4^o Aucune atteinte ne sera portée aux conventions franco-anglaise et franco-espagnole;
- 5^o Des droits spéciaux seront reconnus à la France, en raison de sa communauté de frontière avec le Maroc.

Le programme de la conférence sera présenté par le sultan, mais chaque puissance conservera, bien entendu, la plénitude de l'initiative, et le règlement de toutes les questions d'un caractère international sera soumis à l'approbation unanime de toutes les chancelleries.

On parle de nécessité de défendre la République. Soit. Mais ce n'est pas à de pareils moyens qu'on doit recourir.

M. LAMENDIN : Il ne manquerait plus que cela ! M. LASIES : Cela vous gêne que vous rappelez les principes que vous avez reniés.

M. ROUANET : Non, non, pas du tout ! M. LASIES : Alors, y oûtes-tu des cyniques.

M. LASIES : C'est un homme et vous faites les complices de ces institutions, qui jettent le poison antipatriotique dans l'âme de nos enfants.

M. LASIES : Il n'est pas permis de dire que l'immense majorité des instituteurs ne sont pas patriotes.

M. CHAPUIS : C'est une indignité, ce que vous dites-là, monsieur Lasies.

M. LASIES : Je parle des instituteurs qui vantent d'être les disciples de Gustave Hervé. Un instituteur s'est vanté d'avoir prêché la désertion.

M. BUREVILLI-MARTIN : Je n'ai pas l'habitude de frapper un fonctionnaire sans l'entendre.

M. SYMIAN : Citez donc le nom de cet instituteur. (Bruit.)

M. BOUVERI : Dites ce qu'il a fait. M. LASIES : Il a fait voler un ordre du jour consignant la désertion.

M. BOUVERI : C'est un mensonge. (Violent tumulte.)

M. FOURNIER : Vous êtes un mouchard. M. LASIES : Le chef du gouvernement avait promis de frapper cet instituteur. Il l'a si peu frappé que cet instituteur, encore une fois, a pris place à un banquet à côté d'un ministre.

M. SYMIAN : Cet instituteur avait bien le droit d'aller à un banquet.

M. LASIES : Oui, mais un ministre ne devrait pas banqueter à côté d'un instituteur qui prêche la désertion.

Le rapporteur prend la parole : M. BRIAND : La parole du père n'est pas prononcée par lui dans les mêmes conditions que la parole des autres citoyens.

Dans une réunion publique, le citoyen peut être interrompu, on peut lui répondre; mais, dans sa chaire, le père est mis à l'abri de toutes les interruptions, de par l'article 29.

Même, j'ai indiqué que si l'avenir prouvait qu'il n'était plus nécessaire de maintenir les articles 29, 31 et 32, je serais le premier à en demander l'abrogation, mais encore faut-il attendre le résultat de l'expérience. Pour le moment, ces articles sont indispensables. Je demande donc à la Chambre de repousser l'amendement.

M. LASIES s'est donné le rôle agréable, sinon difficile, de faire périodiquement le bilan des déficiences et des apôtres des républicains. Il y a une déficience qu'il n'aura pas le plaisir de constater. Nous avons promis au pays la loi de séparation, nous la lui apportons.

M. JAURES répond à M. Lasies qui l'avait pris à partie.

M. JAURES : Vous n'avez pas songé, M. Lasies, à protéger les propagandistes de l'anarchie contre les interrupteurs.

M. LASIES : Depuis que vous allez à Berlin, je comprends de moins en moins le français que vous parlez.

L'incident est clos et l'amendement de M. Lasies, par 328 contre 228, n'est pas pris en considération.

Une disposition de M. Massabau est rejetée.

Après avoir repoussé un amendement de M. Gourd, l'article 36 est adopté.

L'article 37, mis en discussion, abroge toutes dispositions contraires à la présente loi.

M. Lerolle développe un amendement qui est repoussé par 320 voix contre 229. Il en est de même d'un amendement de M. Gayraud.

L'article 37 est adopté sans modifications.

M. GÉRAULT-RICHARD développe une disposition d'après laquelle divers vocables religieux sont remplacés par d'autres, tels que : Assomption, fête des moissons; Toussaint, fête du Souvenir; Noël, fête des familles, etc.

Après une réponse de M. Briand, M. GÉRAULT-RICHARD maintient sa disposition qui est repoussée par 356 voix contre 125.

Le texte de la motion sera placé à la suite de l'article 36.

M. Raiberti dépose une motion qui est, d'ailleurs, combattue par M. Briand, commandant la suite de la discussion, laquelle, d'après M. Raiberti, pourrait être renvoyée à une législature prochaine.

Lerapporteur dit que ce n'est plus le moment des atermoiements et que la loi a été motivée par des circonstances dont la responsabilité doit être entièrement imputée au Saint-Siège.

La loi concilie d'ailleurs les intérêts catholiques et les droits de l'Etat. Elle est libérale et fait honneur au parti républicain.

Quand M. Briand dit que l'Eglise est morte, M. Gayraud répond que l'Eglise n'a pas besoin de l'Etat.

M. BRIAND : Si l'Eglise n'a pas besoin du budget des cultes, qu'elle le reconnaisse franchement.

M. Briand est vivement applaudi par la gauche.

M. Paul Deschanel dit que personne ne saurait mettre en doute que la solution adoptée ne constitue pas une œuvre de persécution.

L'orateur fait ensuite l'éloge du rapporteur. Il exprime le vœu que le Sénat apporte dans la discussion autant d'esprit de conciliation.

M. Thierry se félicite d'avoir fait prévaloir sur certains points des idées plus libérales que celles soumises à la Chambre.

M. Bienvendu-Martin, ministre des cultes, estime que le vote de l'ensemble de la loi est nécessaire et urgent.

La motion Raiberti, tendant à précipiter l'urgence est repoussée par 334 voix, contre 236.

La séance est suspendue de 8 heures à 9 heures 1/2.

La séance est reprise à 9 h. 1/2. MM. de La Ferronaye, Allard et Bepmale, expliquent leur vote.

M. Bepmale votera la loi parce qu'il considère qu'elle ne sera que provisoire.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 341 voix contre 233 sur 574 votants.

Le résultat du scrutin est couvert par les applaudissements de la gauche.

La Chambre règle son ordre du jour et lève la séance.

INFORMATIONS DIVERSES

LES GRANDES MANŒUVRES NAVALES

Toulon, 3 juillet. Le vice-amiral Fournier est arrivé à Toulon avec le commandant Chocheprat. Il a été reçu à la gare par les amiraux Gourdon et Gigon et un grand nombre d'officiers.

L'amiralissime a eu un long entretien avec l'amiral Gourdon. L'ordre de mobilisation sera lancé demain matin à 8 heures et l'amiral Fournier se rendra à neuf heures à bord du Brennus.

UN PSEUDO-ENGINE

Paris, 3 juillet. On a trouvé ce matin, en face de l'habitation du général Voyron, 4, rond-point de Longchamps, un engin de forme cylindrique conique.

Le Laboratoire, prévenu, a enlevé cet engin. Après examen, on a constaté que la boîte en fer-blanc ne contenait que de la terre et une longue mèche dite « langue de pigeon », qu'on avait noircie avec de l'encre. Il s'agit d'une simple fumisterie.

LES ESPIONS D'AVIGNON

Comment furent volés les documents militaires ayant trait à la défense des Alpes. Dorer, Péliissier et Bez. — Le dossier à Couverture. — Le plan de concentration.

Avignon, 3 juillet. De très courtes dépêches nous ont renseigné, ces jours derniers, sur l'affaire d'espionnage découvert à Avignon, au siège de l'état-major de la division. Presque simultanément, d'ailleurs, on a appris le vol de documents importants. L'enquête de la sûreté générale, la découverte des coupables, dont deux avaient pu s'enfuir à temps.

On évita d'ébranler l'opinion publique, et, depuis lors, on travaille à reconstituer les documents volés et à rendre inutile l'audacieux exploit du Suisse Alphonse Dorer et des soldats félons Péliissier et Bez.

Voici sur cette affaire les renseignements absolument inédits résultant de l'enquête et les conclusions de l'autorisation militaire.

Le Dossier secret.

L'armoire à documents de la division d'Avignon renfermait sous triple serrure, des dossiers nombreux ayant

trait au plan de concentration de nos troupes sur plusieurs points de la frontière des Alpes et à la description de ces points stratégiques.

Le plan de concentration n'a pas été touché ni même aperçu par l'auteur du vol pour cette raison que la couverture du premier dossier qui s'ouvrait à la vue dès que l'on ouvrait l'armoire portait, en gros caractères, l'inscription suivante peut-être un peu injustifiée : documents secrets.

Le misérable bondit sur ce dossier, le mit sous ses vêtements et s'enfuit après avoir fermé l'armoire. Lesdits documents secrets, je me hâte de l'affirmer, n'étaient que de second ordre au point de vue de la défense nationale. Ils consistaient en plusieurs descriptions dont j'ai parlé plus haut. Et, à la rigueur, l'espion eût pu se procurer les mêmes renseignements en rôdant sur la frontière. Mais sans doute ne savait-il pas lever lui-même des plans.

Le vol fut commis pendant que toute la division était en manœuvres de cadres. Huit jours seulement après ces manœuvres, on eut besoin de consulter un plan et on ouvrit l'armoire. Immédiatement sur s'ouvrit de la disparition du dossier aux descriptions. En proie à une indicible émotion, le colonel Boyer, chef d'état-major, avisa immédiatement ses supérieurs. Le corps d'armée de Lyon fut prévenu et le ministre averti.

L'Enquête de M. Hennion

M. Berteaux pria M. Hennion, inspecteur de la sûreté générale, de partir sans retard pour Avignon. L'enquête commença. Elle fut menée avec d'autant plus d'activité que les officiers de la division étaient consternés, ne savaient comment s'expliquer le forfait et souffraient d'une situation intolérable.

Un sergent avait été arrêté. L'innocence du brave garçon fut reconnue par M. Hennion après un seul interrogatoire. Une autre piste était signalée par l'autorité militaire. On la suivit.

Un soldat du 58^e de ligne avait déserté à une date correspondante au vol des documents. On sut que ce soldat, nommé Péliissier, sorti des bataillons d'Afrique où il avait été envoyé à la suite de deux campagnes pour vol, avait fait depuis quelques mois d'assez fortes dépenses. En même temps on apprenait le départ récent d'Avignon d'un étranger qui ne paraissait avoir aucune occupation définie et qui dépensait sans compter. La déclaration spontanée d'un jeune et intelligent employé de la conservation des hypothèques, faisait bientôt connaître que cet étranger avait été vu à différentes reprises avec un militaire dont le signalement correspondait à celui de Péliissier.

Les recherches faites prouvèrent que Péliissier était bien, en effet, le compagnon habituel de cet étranger qui se faisait appeler Alphonse Dorer. Un mandat de perquisition fut alors demandé à M. de Ladevèze, juge d'instruction à Avignon, et une visite domiciliaire fut faite par le commissaire central, assisté des subordonnés de M. Hennion, dans la chambre occupée par Péliissier avec sa maîtresse.

Les papiers trouvés au cours de cette perquisition ne laissèrent plus aucun doute sur la culpabilité de Péliissier et du prétendu Dorer. Mais Péliissier n'avait pas accès dans les bureaux de l'état-major et il ne pouvait avoir agi qu'avec un complice.

Les recherches portèrent alors sur les militaires qui, employés à l'état-major de la 3^e division, avaient des relations avec Péliissier et les soupçons ne tardèrent pas à s'affirmer sur un nommé Bez, dont l'attitude paraissait plus que suspecte. Bez fut amené devant M. Hennion, qui lui fit subir un très long interrogatoire. Son système de défense ne pouvait tenir devant les faits que l'enquête avait établis, et Bez finit par raconter, en pleurant, comment, suivant son expression, « le coup avait été fait ».

Le Récit du Complice

C'est le 14 juin, vers sept heures du soir, pendant que tous les officiers d'état-major étaient aux manœuvres de cadres, et alors que Bez était seul

de planton dans les bureaux, que Péliissier s'y introduisit.

Après s'être fait désigner par Bez le bureau du chef d'état-major, il ouvrit, avec un trousseau de fausses clefs, l'armoire aux documents et prit, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, ce qui lui tomba sous la main. Puis il s'enfuit avec Dorer. On les vit prendre le train de huit heures un quart du soir pour Lyon. Tous deux doivent actuellement se trouver en Suisse.

Pour quelle puissance étrangère espionnaient-ils? La réponse à cette question n'a pu être faite encore. A quel que chose malheur est bon, puisque les recherches opérées dans des papiers ouverts par Péliissier donnent des renseignements précieux pour le contre-espionnage, notamment sur le langage de convention dont se servent les espions de l'étranger en France.

Une perquisition a été faite hier au domicile des parents de Péliissier à Cannes, par M. Aschwanden, adjoint au service de M. Hennion. On en ignore ici le résultat.

Enfin, le ministère de la guerre se préoccupe depuis l'affaire d'Avignon des conditions dans lesquelles les documents secrets étaient conservés dans les bureaux d'état-major. Des serrures à secrets et à combinaisons que les chefs d'état-major pourraient seuls ouvrir ne devraient-elles pas être adaptées à ces fameuses armoires que l'on ouvre un peu trop facilement.

LA

Révolution en Russie

La Situation à Odessa

Odessa, 3 juillet.

On est toujours sans nouvelles du Kniaz-Potemkin. Les officiers du Georgi-Pobiedonostzeff sont revenus de Nicolaïeff à Odessa par le transport Eriçlie. Ils vont réintégrer leur bord.

Le cuirassé restera encore quelque temps à Odessa pour faire une sélection de l'équipage et réinstaller l'armement.

La ville est tout à fait calme. On espère que la reprise du travail dans le port et dans les fabriques s'effectuera dès aujourd'hui.

Saint-Petersbourg, 3 juillet.

Le comte Alexis Ignatieff est parti hier pour Odessa. Les Novosti croient savoir que son départ se rattache aux troubles dont cette ville a été le théâtre. Le comte Ignatieff serait revêtu de pouvoirs extraordinaires.

Projet de représentation nationale

Saint-Petersbourg, 3 juillet.

La promulgation du projet Bouli-guine concernant la représentation nationale est ajournée à la quinzaine pour discuter les modifications à apporter au projet. Le Petersbourskaïa Gazette attribue au ministre de l'Instruction publique l'intention de ne pas rouvrir à l'automne prochain les écoles supérieures.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

La question d'indemnité

Saint-Petersbourg, 3 juillet.

La question de l'indemnité de guerre est toujours en suspens, mais, sur les quatre secrétaires dont disposeront les plénipotentiaires russes, on sait déjà que deux seront des fonctionnaires financiers et que lesdits financiers seront chargés de faire entrer en ligne de compte, dans ce que la Russie devra abandonner au Japon, la valeur considérable des établissements russes de Manchourie et du Yalou.

PETITES NOUVELLES

Athènes, 3 juillet.

Un corps important d'insurgés croisés a pénétré dans le port de la Sude, s'est emparé du fort Izadinn, qui sert de prison politique, en a chassé la garnison et délivré les insurgés prisonniers.

Les révolutionnaires ont réussi à s'emparer de Castelli-de-Kissamos et à obliger les garnisons à battre en retraite.

Las Palmas, 3 juillet.

Le transport allemand, « Hermann Weermann » venant de Kiel avec du matériel de guerre, a fait escale ici et est reparti pour l'Afrique du Sud.

Vienne, 3 juillet.

Par suite de la chaleur anormale qui a eu lieu hier, un grand nombre d'insolations se sont produites. La société de sauvetage est intervenue pour une cinquantaine de cas; deux personnes ont succombé. Plusieurs ont été transportées sans connaissance dans les hôpitaux.

HORRIBLE CRIME

Une mère qui coupe le cou à ses deux enfants

Lausanne, 3 juillet.

Il y a quelques années, un Tessinois, originaire de Trafium, près de Canobbio, se décidait à partir pour l'Amérique, dans l'espoir d'y gagner plus aisément sa vie. Il laissa en Suisse sa femme à qui il envoyait de temps en temps de l'argent.

Mais celle-ci ne sut pas lui rester fidèle. Elle ne tarda pas à écouter les propos d'amour d'un ouvrier maçon, puis bien sûre qu'elle pouvait se livrer sans crainte à ses penchants coupables, elle devint sa maîtresse.

Elle eut de lui successivement trois enfants. Elle vivait dans une quiétude qui ne semblait pas devoir finir sitôt, lorsque subitement, elle apprit l'autre jour que son mari était sur le point de rentrer au pays.

Elle fut atterrée. Puis, brusquement, elle se décida à accomplir le plus abominable des forfaits pour mettre fin à une situation qui lui parut désespérée et aux remords qui l'affolaient. Elle s'arma d'un rasoir et saisissant l'un après l'autre deux de ses enfants, elle leur coupa la gorge.

Les pauvres petits avaient, l'un trois ans, l'autre un an.

Puis l'épouse coupable et meurtrière essaya de se tuer à son tour. Elle ne réussit qu'à se blesser grièvement.

La misérable femme a été transportée à l'hôpital de Lugano, où elle est gardée à vue.

CHRONIQUE LOCALE

Dans les Caisses d'Épargne

On sait qu'aux termes des articles 4 de la loi du 7 mai 1853, 20 de la loi du 20 juillet 1895 et 56 de la loi du 22 avril 1905, lorsqu'il s'est écoulé un délai de trente ans à partir tant du dernier versement ou remboursement que de tout achat de rente et de toute autre opération effectuée à la demande des déposants, les sommes que détiennent les caisses d'épargne à leurs comptes sont prescrites à leur égard et réparties entre les caisses d'épargne pour deux cinquièmes et les sociétés de secours mutuels possédant des caisses de retraite pour les trois autres cinquièmes.

Les noms des déposants doivent être publiés au « Journal Officiel » et dans la feuille d'annonces judiciaires de l'arrondissement où est située la caisse d'épargne dépositaire.

C'est en exécution de ces dispositions légales, que le « Journal Officiel » publie la liste des déposants pour les dépôts desquels la dernière opération a eu lieu dans le courant de l'année 1875, dépôt abandonné depuis cette époque. S'ils ne sont pas retirés du 1^{er} juillet au 31 décembre prochain inclus, par leurs ayants-droit, ces dépôts seront, le 1^{er} janvier 1906, atteints par la prescription.

A Lyon, les comptes ainsi abandonnés sont assez nombreux. La caisse d'épargne de la Croix-Rousse en compte 42, dont le montant varie de 5 fr. 30 à 100 fr. 18. La Caisse d'épargne de Lyon en compte 211, dont le montant varie de 5 fr. 03 à 1213,98. Le chiffre moyen est de 20 à 30 francs.

Vérification des poids et mesures.

Suite des itinéraires pendant la mois de juillet 1905 :

17 juillet. — Cours Richard-Vitton, rues Antoinette, Julie, Camille, Bonnard.

18 juillet. — Rue de l'Est, chemin Saint-

Isidore, rues du Capitaine, Am... La... (Place Bron)

19 juillet. — Avenue Félix-Fa... Turbil, David, Paul-Bert (de 1^{er} à 23^e), Gabillat.

20 juillet. — Rue Paul-Bert... 361, de 210 à 222 inclus.

21 juillet. — Rue Paul-Bert... (fin), allée du Sacré-Cœur, Saint-Ensché, rue de l'Espérance.

22 juillet. — Chemin de Ba... Saint-Anne-de-Baraban, ch... zardet, 2^e route de 27 à 45 inclus.

23 juillet. — Chemin de Ba... 24 juillet. — Rues Sébastopol, Corne-

26 juillet. — Rues de la Vilette, du Go... sier-Sec, de l'Eglise, du Nord, du Sud, de l'Ordre, chemin des Petites-Sœurs, rues Rospède, d'Aubigny, Riboud, Gondolière, Ternois.

27 juillet. — Rues Bellecombe, Saint-Antoine, cours Lafayette (du 194 à 320).

Les Cambriolages

Malgré la chaleur intense, les cambrioleurs ne chôment pas, et nous avons eu à enregistrer hier les visites suivantes :

1^o Chez M. Bonloux, rue Bossuet, 24, visite de B..., Pierre et L..., Charles, qui furent surpris dans leur incessante besogne par des locataires de la maison, qui leur démontrèrent la chasse, aidés des gardiens de la paix du poste de la rue Cuvier.

Enfin, ayant été mis en état d'arrestation, ils furent fouillés et trouvés porteurs de outils habituels, plus un revolver chargé à six coups et une certaine somme d'argent.

2^o Peu après c'était le tour de M. François, architecte, 21, rue Sully, où ils ont trouvé différents objets à leur convenance, plus une somme d'environ 800 fr.

Une balle qui se trompe d'adresse

Eugène M..., 18 ans, demeurant 59, rue Cuvier, et la fille Marie P..., demeurant rue Commarin, 2, se querellaient cette nuit, à une heure du matin, rue de la République, à bout d'argument, Eugène M..., sortit un revolver, mais sans doute peu habitué aux armes à feu, il ne fit aucun mal à son antagoniste.

La balle qui lui était destinée, vint traverser le veston d'un sieur Dallet, apprenti, demeurant Télé-Or, 112, qui rentrait chez lui.

Le mauvais tireur a été écorché par les soins de M. le Commissaire de police du quartier.

Arrestations.

Le service de la Sûreté a procédé hier aux arrestations suivantes :

M..., Pierre, manoeuvre, pour vol ; A..., Marie, domestique, colporteuse d'allumettes.

Les Malades de ce jour.

La voiture d'ambulance a conduit à l'Hôtel-Dieu, où ils ont été admis :

Antoinette Davin, 61 ans, tombée malade quai Saint-Antoine.

Le sieur X..., demeurant chez son patron, 195, rue Boileau, conduisit une voiture lourdement chargée, lorsque on s'enfonça dans la boue, route de Givors, il est tombé de son siège, il a été fortement contusionné au côté gauche.

Marche, employé chez M. Jamot, entrepreneur, 84, rue de la Par-Dieu, frappé d'insolation, chemin de Choulans, en conduisant une voiture, a eu en tombant de son siège, le bras fracturé par une des roues.

Ces deux victimes de la chaleur ont été conduites à l'Hôtel-Dieu où elles ont été admises.

Chronique du Feu

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier à 6 heures 1/2, rue Dumont, 8, dans l'atelier de menuiserie de M. Buer, qui était absent.

Quelques seaux d'eau jetés par les voisins ont eu vite raison de ce commencement de sinistre et les dégâts sont insignifiants.

Bain inattendu

M. Frigière, demeurant montée du Gourguillon, 46, ayant un peu fêlé Bacchus, est tombé dans la Saône, près de la passerelle Saint-Georges.

L'eau n'étant pas son élément, il se serait fatalement noyé sans la courageuse intervention de deux citoyens qui lui portèrent secours et le retirèrent sain et sauf de l'eau.

LA REGION

VIENNE

La Frousse. — Les travailleurs de Vienne semblent maintenant privés de toute activité publique et économique.

LE CHEMIN DE FRANCE PAR JULES VERNE et illustré par Jehan TESTEVIDE

mand d'ou plus de facilité pour me tirer d'embarras. Toutefois, il eût été difficile de cacher que j'étais français. Aussi, plus d'un regard de travers me fut-il envoyé au passage. Par exemple, je m'étais bien gardé de dire que je fusse le maréchal des logis Natalis Delpierre. On approuvera ma sagesse dans ces circonstances, puisque l'on pouvait craindre une guerre avec la Prusse et l'Autriche. — L'Allemagne toute entière, quoi ! A la frontière du district, j'eus une bonne surprise. J'étais à pied. Je me dirigeais vers une auberge pour y déjeuner, l'auberge du Echteende, — en français le Tourne-Coin. Après une nuit assez fraîche, un beau matin se levait. Joli temps. Le soleil de sept heures buvait la rosée des prairies. Tout un fourmillement d'oiseaux sur les hêtres. Les chênes, les ormes, les bouleaux. Peu de culture dans la campagne. Bien des

champs en friches. D'ailleurs, le climat est dur en ce pays. A la porte du Echteende attendait une carriole, attelée d'un maigre bidet, capable tout juste de faire ses deux petites lieues à l'heure, si on ne lui donnait pas trop de côtes à monter. Une femme se trouvait là, une femme grande, forte, bien constituée, corsage avec des bretelles enjolivées de passements, un bonnet orné de rubans jaunes, jupe à bandes rouges et violets — le tout bien ajusté, très propre, comme l'eût été un vêtement de dimanche ou de jour de fête. Et, en vérité, c'était bien jour de fête pour cette femme, si ce n'était pas dimanche ! Elle me regardait, et je la regardais me regarder. Tout à coup, elle ouvre les bras, ne fait ni une ni deux, court à moi et s'écrie ! — Natalis ! — Irma ! C'était elle, c'était ma sœur. Elle m'avait reconnu. Véritablement, les femmes ont plus d'œil que nous pour ces reconnaissances qui viennent du cœur — ou tout au moins, un œil plus prompt. C'est qu'il y avait treize ans bientôt que nous ne nous étions vus et l'on comprend si je m'ennuyais d'elle ! Comme elle était conservée encore, et bien allante ! Elle me rappelait notre mère, avec ses yeux grands et vifs, et aussi ses cheveux noirs, qui commençaient à blanchir aux tempes. Je l'embrassai à bouche que veux-tu sur ses deux bonnes joues, rougies par

le hâle de la campagne, et je vous prie de croire qu'à son tour, elle fit claquer les miennes ! C'était pour elle, pour la voir, que j'avais demandé un congé. Je commençais à m'inquiéter qu'elle fut hors de France, au moment où les cartes menaçaient de se brouiller. Une Française au milieu de ces Allemands. Si la guerre venait à être déclarée, cela pouvait causer de grands embarras. En pareil cas, mieux vaut être dans son pays. Et, si ma sœur le voulait, je la



Natalis et sa sœur Irma

ramènerais avec moi. Pour cela il lui faudrait quitter sa maîtresse. Mme Keller, et je doutais qu'elle y consentit. Enfin ce serait à examiner. — Quelle joie de nous revoir, Natalis, me dit-elle, denous retrouver, et si loin de notre Picardie ! Il me semble que tu m'apportes un peu du bon air de là-bas ! Que nous avons été de temps sans nous rencontrer ! — Treize ans, Irma ! — Oui, treize ans ! Treize ans de séparation ! Que c'est long, Natalis ! — Chère Irma ! répondis-je. Et nous voilà, nous deux ma sœur, allant et venant, bras dessus bras dessous, le long de la route. — Et comment va ? lui dis-je. — Toujours à peu près, Natalis. Et toi ? — Tout de même ! — Et puis, maréchal des logis ! En voilà un, d'honneur pour la famille ! — Oui, Irma, et un grand ! Qui aurait jamais pensé que le petit gardeur d'oeies de Grattepanche deviendrait maréchal des logis ! Mais il ne faut pas le crier trop haut. — Pourquoi ?... Dis un peu pour voir !... — Parce que, de raconter que je suis soldat, ce ne serait pas sans inconvénients dans ce pays.

On dirait vraiment qu'ils ont la frousse! La frousse de qui? Travaillants de Vienne...

crurent reconnaître dans le noyé un employé de la C^o O.-T.-L. nommé Picaud...

Un Vol de 11.000 Francs

Une importante maison de teinture, Villaud, Ansel et C^o, située cours de la République...

Un employé de la maison aurait soustrait une grosse somme et encaissé un certain nombre de factures...

Il a été retrouvé dans la journée de lundi dans un café du centre en compagnie d'une demi-mondaine...

Juste à présent aucune plainte n'a été déposée par la maison Villaud, Ansel et C^o...

Bulletin Ouvrier

Les Journées trop longues

On nous signale dans la corporation des fabricants d'abats-jours, des abus portant préjudice aux intérêts des travailleurs...

La plupart des maisons exigent de leur personnel des journées de 12, 13, et 14 heures...

Le comité de la grève a reçu les secours suivants: Antony, 0.25; Poulet, 2 fr.; Lepetit, 1.25...

Le comité de la grève a reçu les secours suivants: Antony, 0.25; Poulet, 2 fr.; Lepetit, 1.25...

Le comité de la grève a reçu les secours suivants: Antony, 0.25; Poulet, 2 fr.; Lepetit, 1.25...

Le comité de la grève a reçu les secours suivants: Antony, 0.25; Poulet, 2 fr.; Lepetit, 1.25...

Le comité de la grève a reçu les secours suivants: Antony, 0.25; Poulet, 2 fr.; Lepetit, 1.25...

Le comité de la grève a reçu les secours suivants: Antony, 0.25; Poulet, 2 fr.; Lepetit, 1.25...

Le comité de la grève a reçu les secours suivants: Antony, 0.25; Poulet, 2 fr.; Lepetit, 1.25...

Le comité de la grève a reçu les secours suivants: Antony, 0.25; Poulet, 2 fr.; Lepetit, 1.25...

Le comité de la grève a reçu les secours suivants: Antony, 0.25; Poulet, 2 fr.; Lepetit, 1.25...

Le comité de la grève a reçu les secours suivants: Antony, 0.25; Poulet, 2 fr.; Lepetit, 1.25...

Le comité de la grève a reçu les secours suivants: Antony, 0.25; Poulet, 2 fr.; Lepetit, 1.25...

Le comité de la grève a reçu les secours suivants: Antony, 0.25; Poulet, 2 fr.; Lepetit, 1.25...

Le comité de la grève a reçu les secours suivants: Antony, 0.25; Poulet, 2 fr.; Lepetit, 1.25...

Le comité de la grève a reçu les secours suivants: Antony, 0.25; Poulet, 2 fr.; Lepetit, 1.25...

Le comité de la grève a reçu les secours suivants: Antony, 0.25; Poulet, 2 fr.; Lepetit, 1.25...

Le comité de la grève a reçu les secours suivants: Antony, 0.25; Poulet, 2 fr.; Lepetit, 1.25...

Le comité de la grève a reçu les secours suivants: Antony, 0.25; Poulet, 2 fr.; Lepetit, 1.25...

Le comité de la grève a reçu les secours suivants: Antony, 0.25; Poulet, 2 fr.; Lepetit, 1.25...

Le comité de la grève a reçu les secours suivants: Antony, 0.25; Poulet, 2 fr.; Lepetit, 1.25...

Le comité de la grève a reçu les secours suivants: Antony, 0.25; Poulet, 2 fr.; Lepetit, 1.25...

Le comité de la grève a reçu les secours suivants: Antony, 0.25; Poulet, 2 fr.; Lepetit, 1.25...

Le comité de la grève a reçu les secours suivants: Antony, 0.25; Poulet, 2 fr.; Lepetit, 1.25...

Le comité de la grève a reçu les secours suivants: Antony, 0.25; Poulet, 2 fr.; Lepetit, 1.25...

Le comité de la grève a reçu les secours suivants: Antony, 0.25; Poulet, 2 fr.; Lepetit, 1.25...

Le comité de la grève a reçu les secours suivants: Antony, 0.25; Poulet, 2 fr.; Lepetit, 1.25...

Le comité de la grève a reçu les secours suivants: Antony, 0.25; Poulet, 2 fr.; Lepetit, 1.25...

Le comité de la grève a reçu les secours suivants: Antony, 0.25; Poulet, 2 fr.; Lepetit, 1.25...

Le comité de la grève a reçu les secours suivants: Antony, 0.25; Poulet, 2 fr.; Lepetit, 1.25...

ses résolutions antérieures et revendique pour eux le droit de défendre au sein du parti la tactique précisée dans ses congrès...

Le comité constate que les polémiques violentes sont encore trop récentes, les rivalités personnelles trop vives...

Le comité, décide en conséquence, de désigner six délégués et trois suppléants pour constituer avec les délégués de l'Union socialiste révolutionnaire un comité d'entente chargé de relier les groupes de l'arrondissement par un organe commun...

Le comité invite la Fédération A. R. de demander à ses élus d'envoyer sinon des délégués permanents tout au moins de provoquer une coalition momentanée entre les fractions du parti républicain...

Le comité avec des conditions adhérentes à l'Unité et décide d'engager des pourparlers avec les autres organisations socialistes locales pour étudier les bases sur lesquelles pourrait s'opérer un rapprochement...

DERNIERE HEURE

LA CHAMBRE DES DEPUTES

Paris, 3 juillet. La commission chargée de la reconstruction de la Chambre des députés s'est réunie aujourd'hui.

La façade nouvelle serait reconstruite dans le même style et symétriquement par rapport à la Madeleine.

LE FUTUR PRESIDENT

Paris, 3 juillet. La commission de comptabilité a voté aujourd'hui une somme de 35.000 francs pour remettre en état la salle du palais de Versailles...

La Révolution en Russie

Odessa, 3 juillet. La situation s'est sensiblement améliorée ce matin. L'amiral Sloukine est arrivé dans la nuit.

Le préfet a fait placarder un avis informant les habitants que tout danger a cessé et les invitant à reprendre leurs occupations.

Saint-Petersbourg, 3 juillet. Des désordres graves sont signalés à Cronstadt.

Les matelots du navire Minin ont résolu d'empêcher par tous les moyens la sortie en mer du navire.

Saint-Petersbourg, 3 juillet. Aujourd'hui a commencé la grève générale des chargeurs et déchargeurs de port.

Constantinople, 3 juillet. En raison des muniteries d'Odessa, les Turcs ont arrêté un stationnaire russe et l'ont empêché d'entrer dans le port ce matin.

Constantinople, 3 juillet. En raison des muniteries d'Odessa, les Turcs ont arrêté un stationnaire russe et l'ont empêché d'entrer dans le port ce matin.

Constantinople, 3 juillet. En raison des muniteries d'Odessa, les Turcs ont arrêté un stationnaire russe et l'ont empêché d'entrer dans le port ce matin.

Constantinople, 3 juillet. En raison des muniteries d'Odessa, les Turcs ont arrêté un stationnaire russe et l'ont empêché d'entrer dans le port ce matin.

Constantinople, 3 juillet. En raison des muniteries d'Odessa, les Turcs ont arrêté un stationnaire russe et l'ont empêché d'entrer dans le port ce matin.

Constantinople, 3 juillet. En raison des muniteries d'Odessa, les Turcs ont arrêté un stationnaire russe et l'ont empêché d'entrer dans le port ce matin.

Constantinople, 3 juillet. En raison des muniteries d'Odessa, les Turcs ont arrêté un stationnaire russe et l'ont empêché d'entrer dans le port ce matin.

Constantinople, 3 juillet. En raison des muniteries d'Odessa, les Turcs ont arrêté un stationnaire russe et l'ont empêché d'entrer dans le port ce matin.

Constantinople, 3 juillet. En raison des muniteries d'Odessa, les Turcs ont arrêté un stationnaire russe et l'ont empêché d'entrer dans le port ce matin.

Constantinople, 3 juillet. En raison des muniteries d'Odessa, les Turcs ont arrêté un stationnaire russe et l'ont empêché d'entrer dans le port ce matin.

Constantinople, 3 juillet. En raison des muniteries d'Odessa, les Turcs ont arrêté un stationnaire russe et l'ont empêché d'entrer dans le port ce matin.

Constantinople, 3 juillet. En raison des muniteries d'Odessa, les Turcs ont arrêté un stationnaire russe et l'ont empêché d'entrer dans le port ce matin.

Constantinople, 3 juillet. En raison des muniteries d'Odessa, les Turcs ont arrêté un stationnaire russe et l'ont empêché d'entrer dans le port ce matin.

Constantinople, 3 juillet. En raison des muniteries d'Odessa, les Turcs ont arrêté un stationnaire russe et l'ont empêché d'entrer dans le port ce matin.

Constantinople, 3 juillet. En raison des muniteries d'Odessa, les Turcs ont arrêté un stationnaire russe et l'ont empêché d'entrer dans le port ce matin.

Constantinople, 3 juillet. En raison des muniteries d'Odessa, les Turcs ont arrêté un stationnaire russe et l'ont empêché d'entrer dans le port ce matin.

Constantinople, 3 juillet. En raison des muniteries d'Odessa, les Turcs ont arrêté un stationnaire russe et l'ont empêché d'entrer dans le port ce matin.

naufage près du cap Guardafui. Il y avait à bord 118 passagers qui ont été sauvés sauf deux, un marin et un soldat.

Les naufragés ont été recueillis par un croiseur qui se rend à Djibouti où il débarquera les passagers ci-dessus.

Le navire est entièrement perdu.

Tribune Syndicale

Nous prions les organisations syndicales de nous faire parvenir leurs communications de sept à huit heures du soir, de préférence.

Comité d'action syndicale des ouvriers coiffeurs du 3^e arrondissement. — La conférence du citoyen A. Bodin, sur le repos hebdomadaire aura lieu mardi 4 juillet, à neuf heures un quart, salle des nouveautés, 14, rue Moncey, café Ronjoit.

Fédération des syndicats ouvriers du Rhône. — Réunion de tous les délégués, le mercredi 5 juillet à huit heures et demie, Bourse du travail. — Présence indispensable.

Syndicat des ouvriers cordonniers consommateurs de commande. — Le syndicat rappelle à la corporation que la maison Alzabert et Iché est toujours à l'index et invite les ouvriers conscients à ne pas s'y présenter, car cette maison a porté préjudice à nos collègues en faisant circuler la liste de ses ouvriers, ce qui a forcé ceux-ci au chômage.

Syndicat des manœuvres et journaliers. — Mardi 4 juillet, à 8 h 1/2 du soir, réunion ordinaire du Syndicat à la Bourse du Travail.

Le syndicat dans sa réunion du 24 juin, après avoir pris connaissance de la circulaire de l'Étoile de Lyon, a décidé d'envoyer ses communications et invite tous ses adhérents à lire ledit journal.

BULLETIN FINANCIER

BOURSE LYONNAISE

Parquet. — Marché ferme sur l'ensemble de la cote. La question du Maroc prend une meilleure tournure et influence favorablement la Bourse, appuyée par les perspectives de paix en Extrême-Orient.

La clôture se fait aux plus hauts cours. 3 0/0 98.80, 98.85. Extérieure 91.05, 91.15. Turc 88.70, 88.75. Crédit Lyonnais en faveur, de 1.089 à 1.092. Briansk 451. Chemins Espagnols plutôt demandés, particulièrement le Saragosse Nord-Espagne 156. Saragosse 276.50, 279. Rio demandé au début à 1.570, pour tomber à 1.563 et finir au plus haut cours 1.572.

Comptant: Marine 1.475. Firminy, 1.480. Proges 2.050. Franche-Comté 306. Loire 365. Saint-Etienne 425. Montrambert 759. Blazzy 1.350. Caz Lyon 756. Grand-Bazar 690. Torrilhon 132. Phonographe 338. Soie Chardonnet, meilleure 1.001-1.020. Banque Privée 466.

Banque: Valeurs Sud-Africaines en légère reprise. Chartered 57. East-Rand 191. Goldfields 160. Rand-Mines 234. Transvaal 84.

Comptant: Les valeurs de Madagascar sont fermes. Anasaha anc. 1.025, nouv. 4.085. Syndicat en reprise anc. et nouv. 3.300. Suberbie 69. Klondyke, faible, 230-220-224. Cie Lyon-Madag. Anc. 1.015. Nouv. 1.000. Frager 100. Richard 349.

Funérailles d'Aujourd'hui

PREMIER ARRONDISSEMENT. Néant.

DEUXIEME ARRONDISSEMENT. Georges Loubert, 3 ans, hôpital de la Charité, 3 h. — Etienne Carriot, veuve Devernouille, 77 ans, Hôtel-Dieu, 3 h. — Céline Borge, veuve David, ménagère, 49 ans, Hôtel-Dieu, 4 h. — Jacques Fleith, ferblantier, 53 ans, Hôtel-Dieu, 6 h. soir.

TROISIEME ARRONDISSEMENT. Marie Brunet, épouse Barberis, concierge, 57 ans, 7, rue Parmentier, 7 h. — Louis Meilhac, 11 mois, 162, rue Paul-Bert, 8 h. — Etienne Adrien Avignon, 74 ans, 6, cours Lafayette, 9 h. — Eugénie Charles épouse Guillot, 43 ans, 44, route de Vienne, 10 h. — Jean-François Bausand, voiturier, 46 ans, 7, rue Parmentier, 5 h.

QUATRIEME ARRONDISSEMENT. Jeanne Perrichon, épouse Guéret, restaurateur, 52 ans, hôpital Croix-Rouge, 3 h. — Marie Guéret, épouse Nigri, guimpeuse, 35 ans, hôpital Croix-Rouge, 3 h. — Philibert Guigner, buraliste, 48 ans, 58, grande rue de la Croix-Rouge, 4 h.

Marie Laurent, veuve Mairret, cuisinière, 64 ans, 10, rue Dumenge, 5 h.

CINQUIEME ARRONDISSEMENT. Louise Marthelin, 21 jours, 4, rue des Nouvelles-Maisons, 8 h. — Jeanne Vachery, épouse Pastural, couturière, 47 ans, église Saint-Bonaventure, 8 h. — Claudine Monet, épouse Mutin, 43 ans, 94, boulevard Croix-Rouge, 9 h.

SIXIEME ARRONDISSEMENT. Eugénie-Claude Sage, garçon de peine, 42 ans, 35, rue Masséna, 5 h.

BOURSE DE PARIS

Du 3 Juillet 1905

Table with columns: OBLIGATIONS, Dernier cours. Rows include Ville de Paris 1865 4 0/0, Ville de Paris 1869 3 0/0, etc.

SITUATION ALIMENTATION

Une personne disposant d'un capital de 30.000 fr., placement de tout repos, appointements 400 fr. par mois, 15 pour cent sur les bénéfices. Ecrire au bureau du journal sous le n° 117.

NOTRE CONCOURS

Le Concours des Coquilles. Il est rare de ne pas trouver de coquilles dans un journal, quel qu'il soit. Nous allons faire servir les coquilles à un concours tout au moins nouveau, sinon original.

Le Concours des Coquilles. Durant dix jours, nous publierons dix noms d'hommes politiques. Les lettres de ces noms seront en italiques. Elles se trouveront séparées et répandues, dans leur ordre, sur toute l'étendue des trois premières pages du journal, au cours des articles.

Chaque lettre du nom à découvrir constituera une coquille dans le mot où elle se trouvera. Notre concours consiste donc à découvrir, chaque jour, le nom choisi et à indiquer les endroits — telle page, telle colonne, telle ligne, tel mot — où se trouvent les mots qui le composent.

On doit envoyer les dix solutions à la fois, sous enveloppe fermée, avec cette seule mention: concours des coquilles. Tous les envois seront ouverts et examinés en même temps.

Nous offrons dix prix pour les premiers lecteurs qui auront trouvé les dix solutions. Voici les prix: 1^{er} Une somme de 50 francs en espèces.

2^e Une montre en argent remontoir 18 lignes, rubis et cuvette. 3^e Idem. 4^e Idem. 5^e 25 francs en espèces. 6^e 25 francs en espèces. 7^e Une montre en acier oxydé, remontoir garanti. 8^e Idem.

Le gérant: PÉTRUS SAVINEL. Imprimerie de l'Étoile de Lyon, 25, rue Lanterne.

Le journal l'Étoile de Lyon est composé et imprimé par des équipes d'ouvriers syndiqués.

9^e Un couvert ruolz argenté. 10^e Dix cartes postales photographique et une carte album.

Nos Primes

A NOS ABONNÉS D'UN AN

Nous offrons gratuitement à tout abonné d'un an: Une Montre de Dame ou une Montre d'Homme (remontoir)

EN ARGENT

La valeur commerciale est certainement supérieure à 20 francs. L'abonnement est ainsi plus que complètement remboursé.

Nous ne nous imposons ce sacrifice que pour nos mille premiers abonnés.

A NOS ABONNÉS DE SIX MOIS

Nous offrons, gratuitement, à tous nos abonnés de six mois, deux primes à choisir: 1^o Dix cartes postales photographique.

Il s'agit d'une prime très artistique, d'un travail photographique soigné, qui ne ressemble en rien à ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Ces 40 cartes postales photographique valent six francs chez n'importe quel photographe de Lyon;

2^o Un Couvert en ruolz argenté, d'une valeur commerciale de huit francs.

On le voit l'abonnement de six mois est aussi presque entièrement remboursé.

A NOS LECTEURS AU NUMÉRO. Contre 40 bons-primés consécutifs détachés du journal, nous offrons, gratuitement, à tous nos lecteurs au numéro: Un Portrait carte visite très artistique

dont la valeur commerciale est certainement de deux francs.

NOS BONS DE RÉDUCTION. A tous nos lecteurs porteurs de 10 bons-primés consécutifs, nous offrons un Bon de réduction de 5 %

sur le prix de marchandises achetées et dont le prix a été débattu avant la présentation du Bon.

A la suite de conventions intervenues entre l'Étoile et ces commerçants, nos Bons de réduction sont reçus chez: Un négociant failliteur; Un chapelier; Un marchand de chaussures; Un marchand de nouveautés; Un épicer; Un marchand de vins; Etc., etc.

Il n'est pas de ménage dépensant moins de trente francs par mois chez ces fournisseurs indispensables.

Nos Bons de réduction feront bénéficier à nos lecteurs largement plus que le prix du journal acheté au numéro, soit: 1 fr. 50 par mois.

PRIME SPÉCIALE

Moyennant 10 Bons-primés consécutifs et la somme de 10 francs, nous offrons, en prime spéciale

Une Montre d'Homme en argent (marche garantie, remontoir)

Cette montre, quoique moins belle et de moins de valeur que la montre offerte à nos abonnés, constitue une prime exceptionnelle que nul n'a pu offrir jusqu'à ce jour.

Le gérant: PÉTRUS SAVINEL. Imprimerie de l'Étoile de Lyon, 25, rue Lanterne.

Le journal l'Étoile de Lyon est composé et imprimé par des équipes d'ouvriers syndiqués.

Mademoiselle La Ruine

Par Ernest CAPENDU

II

Le menton, fortement accusé, indiquait un caractère décidé, une résolution énergique.

Déjà sourcils faisaient ressortir la vivacité et augmentaient encore la profondeur des deux yeux bleu clair, bien fendus et habitués à envisager hardiment tout ce qui attirait leurs regards.

La bravoure et l'audace rayonnaient dans l'éclat électrique qui jaillissait de leurs pupilles.

Son teint, légèrement basané, dénotait de longs séjours sous les climats brûlants de l'équateur.

Il ne portait pas de moustaches. De soyeux favoris, dessinés de façon correcte, encadraient heureusement la physionomie franche et ouverte.

Disons tout de suite qu'il était lieutenant de vaisseau dans la marine impériale et qu'il adorait la carrière qu'il avait embrassée.

Olivier était né dans un château que son père, ancien officier de marine, possédait aux environs de Brest.

Sa mère était morte en lui donnant le jour.

M. de Pont-Aven, le père d'Olivier, s'était montré inconsolable de cette perte douloureuse.

senti ses forces faiblir et son courage l'abandonner.

C'est que sa vie entière n'avait été qu'un long et doux amour pour la femme qu'il venait de perdre.

Issu d'une ancienne et noble famille bretonne, ruinée par les guerres de Vendée et par la Révolution de 93, orphelin dès son plus jeune âge, il avait pour tout héritage un mince patrimoine et un nom sans tache.

Le vicomte Arnold de Pont-Aven — le grand-père d'Olivier, l'ami du bailli de Suffren — était capitaine de vaisseau au service de Louis XVI.

D'un caractère énergique, d'un esprit vif et un peu bouffon, d'un sens droit et profond, il avait fort mal accueilli l'élan démocratique qui faisait tourner tant de têtes — en attendant qu'il les fit tomber.

Son « franc parler » à toute épreuve jusque dans les salons de Versailles, lui avait fait une réputation de vieux loup de mer et d'ennemi des réformes, réputation qu'il justifiait à tous égards.

A la suite de cette fameuse nuit pendant laquelle MM. de Montmorency et de Lafayette brûleront à grand bruit, mais à petit feu leurs titres de noblesse, le vicomte avait eu cinq ou six duels qui l'avaient mis tout d'abord à l'index du parti progressiste.

Il cachait peu sa manière de voir, car un jour, au cercle de la reine, apercevant un des imitateurs de MM. de Lafayette et de Montmorency, il l'avait apostrophé à brûle-pourpoint:

— Nous autres, gentilshommes, avait-il dit, nous n'avons pas, nous ne pouvons pas avoir le droit d'agir ainsi que vous le faites. Vous déplorez les prérogatives de la noblesse, et vous les traitez de monstruosité, eh bien! abolissez vos privilèges, donnez vos revenus à qui bon vous semble, démissionnez vos colombiers, j'y consens, mais ne touchez pas à vos titres!

Ces parchemins que vous jetez au feu ne vous appartiennent pas! Vous en êtes les dépositaires, vous les devez à vos descendants.

Ces parchemins sont rognés encore du sang que vos aïeux ont versé pour les obtenir.

nir? C'est un signe héréditaire de bravoure et de fidélité! Vous n'avez pas le droit d'y porter une main profane, une main sacrilège!

« Vous êtes coupables envers vos pères et envers vos fils, si vous anéantissez cet héritage de gloire! »

Quant à moi, vicomte de Pont-Aven, je suis par le sang que mes ancêtres ont versé pour la France, et le vicomte de Pont-Aven je mourrai en dépit des novateurs et des utopistes.

On comprend qu'avec de telles manières de voir le vicomte ne songea nullement à émigrer, qu'il brisa sa canne sur le dos du premier qui osa lui annoncer l'abolition de la noblesse, et qu'il se lança à corps perdu dans l'organisation de la chouannerie.

Il avait perdu sa femme quelques années auparavant, et il se trouvait seul avec son fils Gérard de Pont-Aven lorsqu'il entreprit cette guerre sanglante où tant de nobles existences furent sacrifiées dans les deux partis.

Gérard avait huit ans à peine, mais les grands événements abrégèrent très vite ses années de l'enfance, et en dépit de sa jeunesse, il ne voulut absolument pas se séparer de son père, qu'il suivit au milieu des dangers.

Le vicomte était lié avec Charette de la Contrie qui, avant de devenir chef de partisans, avait été lieutenant de vaisseau sous les ordres de Pont-Aven.

Il accueillit avec respect son ancien supérieur et s'empressa de lui donner une position digne de son rang.

Bientôt, comme on le sait, la discorde se mit entre les principaux chefs royalistes et le vicomte, hé plus que jamais au chef vendéen.

Le vicomte était lié avec Charette de la Contrie qui, avant de devenir chef de partisans, avait été lieutenant de vaisseau sous les ordres de Pont-Aven.

Il accueillit avec respect son ancien supérieur et s'empressa de lui donner une position digne de son rang.

Bientôt, comme on le sait, la discorde se mit entre les principaux chefs royalistes et le vicomte, hé plus que jamais au chef vendéen.

tombe mortellement blessé de trois coups de feu.

Gérard, affaibli de douleur, s'efforçait d'arrêter le sang qui coulait par trois blessures, mais son père lui fit signe que tout était inutile et attirant à lui l'enfant qui sanglotait à ses côtés:

— Gérard, lui dit-il, je meurs en soldat, c'est ce qui pouvait m'arriver de plus heureux. Seulement, avant de fermer les yeux pour jamais, il faut que je te fasse part d'un souvenir qui me tient au cœur.

« J'ai combattu pour mon roi, je meurs pour lui, mais j'ai fait

40 ANS DE SUCCÈS! - EMBLATRE BARBERON

Les topiques, les vésicatoires, les thapsias et la teinture d'iode forment des gonfles ou phlyctènes qu'il faut panser. Ils provoquent la fièvre, fatiguent la vessie et obligent à garder la chambre. Leur action est de quelques jours seulement, et pour qu'elle soit décisive il faut les renouveler souvent.

Au contraire, l'Emplâtre Barberon, préparé à la résine cuite de sapin de Norvège, est d'une efficacité parfaite. Tout en ne provoquant aucune irritation, ne forme aucune gonfle, n'engendre pas la fièvre et n'exige aucun pansement. Il permet de sortir, de travailler et de ne rien changer à ses habitudes, s'emploie en toutes saisons. Il est très efficace contre la paralysie, la goutte, les rhumatismes, maladies de foie, coups, foulures, rhumes, fluxions de poitrine, asthmes.

Application :
Sur l'endroit malade, pour paralysie, goutte, rhumatisme, point de côté, malade du foie et tous les points douloureux.
Sur la poitrine, pour toux, rhumes, fluxions de poitrine, asthmes, catarrhes.
Sur le ventre, pour diarrhées, dérangements de corps et coliques.
Sur le creux de l'estomac, pour maux d'estomac, mauvaises digestions, dyspepsie.

Suivant la grandeur des emplâtres, les prix sont de 1 fr., 1 fr. 50, 2 fr., 2 fr. 50.

Des emplâtres de 0 fr. 60 sont préparés spécialement pour enfants contre la Coqueluche, Toux de Rougeoles, Rhumes, Vers et Diarrhée de leur âge.

Exiger la marque le COQ, la signature en trois couleurs (vert, bleu, rouge) et refuser tout emplâtre vendu au rebais.

Adresser les demandes à la fabrique, chez M. BARBERON, 35, chemin de Saint-Romain, Lyon-Monplaisir (Rhône).

Envoi franco dans toute la France contre timbres et mandat — Vente dans toutes les Pharmacies

QUINA des Gourmets AUX VINS FRANÇAIS

CHABLY

HORS CONCOURS
 Expert du Jury
 aux Expositions, Univers. de Lyon 1894 et Paris 1900

Vente en Gros : C. DESPLAGE, LYON
 Envoi franco gare destinataire par 4 lit., contre mand. poste de 12 fr.

DISTILLERIE
BAILLY Frères et C^o à Ornans [Doubs]

CHARLES KÖEMPGEN, AGENT GÉNÉRAL
 LYON - 53, rue Franklin, 53 - LYON

L'ABSINTHE BAILLY est, de l'avis de tous les bons dégustateurs, la meilleure de toutes.

GENTIANE FRANÇAISE



APÉRITIF RAFFRAICHISSANT, HYGIÉNIQUE
 Exigez la bouteille
 Vente en gros : C. DESPLAGE, LYON

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je soussigné _____
 demeurant à _____ rue _____ N° _____
 déclare souscrire un abonnement de _____
 à "L'Étoile" à partir du _____
 Ci-joint le montant en un mandat poste.
 (Signature)

Détacher ce bulletin et l'adresser à M. le Directeur de "L'Étoile", 25, rue Lanterne, à Lyon.

GUÉRISON RADICALE

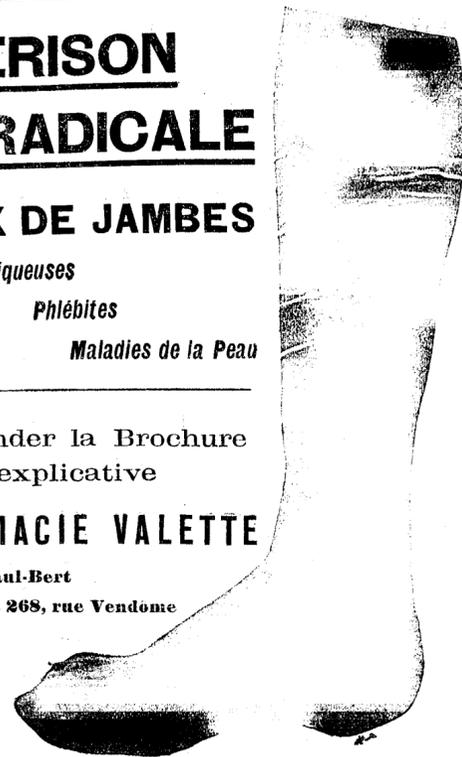
MAUX DE JAMBES

Plaies Variqueuses
 Phlébites
 Maladies de la Peau

Demander la Brochure explicative

PHARMACIE VALETTE

38, Rue Paul-Bert
 et 268, rue Vendôme



ÉLÉGANTS ! N'achetez pas vos VÊTEMENTS avant d'avoir visité l'EXPOSITION du

TAILLEUR PAUVRE
 LYON

66, cours de la Liberté angle rue Basse-au-Port-au-Bois

car vous reconnaîtrez que c'est la seule maison pouvant vous livrer au prix incroyable de... **29 50** un superbe habillement en draperies derniers genres, et irréprochable comme coupe et solidité.

LE BON TAILLEUR, créateur du vêtement sur mesures à bon marché, n'a que deux maisons : Lyon et Marseille. Ceux qui cherchent vainement à l'imiter, et ils sont nombreux, ne sont que de vulgaires contrefacteurs contre lesquels les acheteurs doivent être mis en garde.

LES MAGASINS SONT FERMÉS LES DIMANCHES ET FÊTES A MIDI

IMPRIMERIE DE "L'ÉTOILE"

25, Rue Lanterne, 25 -- LYON

TYPOGRAPHIE ♦ LITHOGRAPHIE ♦ GRAVURE

IMPRIMÉS EN TOUS GENRES, LABEURS, AFFICHES & JOURNAUX

Téléphone : 34-77

LIVRAISON RAPIDE -- TRAVAIL SOIGNÉ

Adresse Télégraphique ETOILE-LYON

FABRIQUE DE BACHES, TENTES, STORES

LOCATION et ABONNEMENT de BACHES et TENTES
 BACHES & TENTES D'OCCASION
 Stores bois, Stores toiles, Velums et Rideaux
 Ombrellés et Capotes pour Voitures et Automobiles

Téléphone 5-75 **ROCHE & C^{ie}** Téléphone 5-75
 LYON - 269, 271 et 273, Avenue de Saxe - LYON

Fonderie Lyonnaise de Caractères

Machines et Fournitures d'Imprimerie

Jules BLANCHOD

INGÉNIEUR

BUREAUX & USINE

58, Rue St-Michel, 58
 LYON

Fournisseur de l' "Etoile de Lyon"

Voulez-vous vraiment Rire dans toutes vos Fêtes?...

PRENEZ COMME NUMÉRO

Le Cinéorama

CINÉMATOGRAPHE GÉANT
 UNE HEURE de spectacle avec 1.000 MÈTRES de Pellicules

30 Francs SEULEMENT

S'ADRESSER

201, rue Vendôme
 LYON

AUX GRANDS MAUX LES GRANDS REMÈDES



Je suis la FÉE ÉLECTRICITÉ

nous avons décrites précédemment, M. GLASER a adopté l'Électricité et ses Bandages. Ceux-ci restent toujours le Bandage sans ressort, modèle par excellence, aucun autre ne pouvant se maintenir au même rang, car il a pour devise : « Je maintiens les Hernies les plus volumineuses, je les terrasse et les guéris ».

Nous pouvons l'affirmer hautement, ce Bandage sans ressort avec son application de l'Électricité, est le dernier mot de la Science, car on plus de l'action bienfaisante du Bandage, l'Électricité contractant les anneaux vient resserrer leurs fibres et rendre aux muscles abdominaux, leur tonicité perdue.

Demandez l'intéressante brochure au sujet des

Maladies guéries par l'Électricité

appliquée par les nouveaux APPAREILS GLASER

S'adresser à : **M. J. GLASER, inventeur, à Courbevoie, 120, rue Saint-Denis (Seine), qui vous l'enverra gratis et franco.**

De grandes et précieuses découvertes viennent d'être faites!!!
 La terrible infirmité que l'on appelle la hernie dont nous allons nous entretenir plus longuement à la fin de cet article, et bien d'autres affections, telles que le Rhumatisme, les Maux d'Estomac, la Neurasthénie, l'Impuissance génitale, l'Anémie, la Chlorose chez la jeune femme sont aujourd'hui obligés de reculer devant les nouveaux appareils électriques inventés par M. J. GLASER, Spécialiste à Courbevoie (Seine).

C'est une marche à grands pas vers l'idéal de la Thérapie cathodique qu'il vient de faire. Par d'ingénieuses combinaisons, M. GLASER vient de confectionner un appareil électrique. C'est un véritable vêtement que l'on peut définir un Maillet Galeçon. Le merveilleux résultat obtenu par M. GLASER, est de faire parcourir aux courants tout le corps du malade. Il n'y a plus d'illusion à se faire à ce sujet, grâce à ses patientes recherches « l'Electro-Fluide » envahit d'une façon douce et bienfaisante tout l'organisme, et cet Electro-Vêtement (ainsi doit-on l'appeler désormais) apporte aux Épuisés, à tous les malheureux las de la Vie, aux impuissants, une nouvelle ardeur, une force virile, et de nouveau florissant!!!

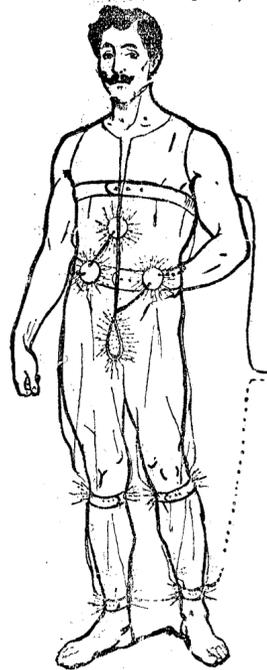
Avoir recours à cet Electro-Vêtement, c'est retrouver la Vie, c'est repuiser des Forces nouvelles. Qui ne connaît le célèbre tableau de Raphaël représentant l'Archange Saint-Michel qui terrasse Satan??? Armé de son glaive vengeur, l'Archange chasse du ciel, le roi des anges déchus!!!

Ainsi la Fée Électricité armée de ses rayons quasi-divins, chasse le mal, le pourchasse, allant le fouailler jusqu'au fond de l'organisme. Au bout de quelques séances, et d'applications d'Appareils GLASER, le bien-être succède au douloureux état du malade, qu'il soit Rhumatisme, Affaibli, atteint de Lumbagos douloureux, de Névralgies, Sciatiques, de Maux de reins, etc., etc... Il se trouvera immédiatement soulagé. Nous ajoutons que le mal enrayé est chassé entièrement du corps, sans souffrances et surtout sans Brûlures.

Nous allons parler maintenant dans cet alinéa, du Bandage-Herniaire de M. GLASER, à Courbevoie, 120, rue Saint-Denis (Seine).

Ces merveilleux Bandages, nos lecteurs le savent déjà, ont délivré de leurs souffrances nombre de malheureux atteints de cette infirmité qu'on appelle la Hernie! Par les mêmes dispositions, aussi ingénieuses que celles que nous avons décrites précédemment, M. GLASER a adopté l'Électricité et ses Bandages. Ceux-ci restent toujours le Bandage sans ressort, modèle par excellence, aucun autre ne pouvant se maintenir au même rang, car il a pour devise : « Je maintiens les Hernies les plus volumineuses, je les terrasse et les guéris ».

Nous pouvons l'affirmer hautement, ce Bandage sans ressort avec son application de l'Électricité, est le dernier mot de la Science, car on plus de l'action bienfaisante du Bandage, l'Électricité contractant les anneaux vient resserrer leurs fibres et rendre aux muscles abdominaux, leur tonicité perdue.



LA MUTUALITÉ bien comprise et bien pratiquée PRÉVOIT TOUS LES BESOINS

A la suite d'un accord entre l'Étoile et une société mutuelle importante, nos lecteurs peuvent, moyennant des versements à partir de cinq francs par mois, se constituer

UN CAPITAL OU UNE RETRAITE UNE DOT POUR LEURS ENFANTS

dont l'importance est en rapport avec la durée des versements. En même temps ils s'assurent

Une Indemnité journalière en cas de maladie

Un Secours quotidien en cas de chômage

Un Prêt d'argent en cas de gêne

Contrairement à ce qui a été fait jusqu'à ce jour :

- 1° Il n'y a aucun droit d'admission à payer d'avance ;
- 2° Il n'y a aucune espèce de surprime de contre-assurance à payer pour garantir le cas de décès. En cas de décès, les héritiers du souscripteur ont la faculté de continuer le contrat ou de toucher les versements effectués augmentés des intérêts et bénéfices sociaux.

Les opérations de cette société, absolument uniques dans leur genre, viennent d'être remarquées par le Jury de l'Exposition internationale du Travail et de la Mutualité, qui leur a accordé la Médaille d'Or (la plus haute récompense qui ait été décernée).

Pour tous renseignements, s'adresser ou écrire à M. le Directeur de l'Étoile qui, tous les jours, recevra à ce sujet, de 10 heures à 11 heures, le dimanche compris.